Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Pôle évaluation
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

A

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
de la Porte du Hainaut
Site minier de Wallers Arenberg
Rue Michel Rondet – BP 59
59135 Wallers Arenberg

Lille, le 10 JUIN 2013

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Les Pierres Blanches » sur les communes de Denain, Douchy les Mines et Lourches

Réf : 2013_0230
Copies : SGAR - ARS – Sous-préfecture de Valenciennes – DREAL (UT Valenciennes, SDII, service Milieux)

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Les Pierres Blanches » sur les communes de Denain, Douchy les Mines et Lourches.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Michel Pascal